

**Ministry of Health
and Long-Term Care**

Chief Medical Officer of Health

Public Health Division
21st Floor, 393 University Avenue
Toronto ON M7A 2S1

Telephone: (416) 212-3831
Facsimile: (416) 325-8412

**Ministère de la Santé
et des Soins de longue durée**

Médecin hygiéniste en chef

Division de la santé publique
393 avenue University, 21^e étage
Toronto ON M7A 2S1

Téléphone : 416 212-3831
Télécopieur : 416 325-8412

17 juin 2015

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Médecins hygiénistes, employeurs du secteur de la santé et travailleurs de la santé

Objet : Consommation de 2,4-dinitrophénol DNP

Le 2 juin 2015, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié un avertissement à concernant un décès récemment survenu au Royaume-Uni après l'utilisation d'un produit qui contenait du 2,4-dinitrophénol (DNP). Le produit chimique 2,4-dinitrophénol est vendu sur Internet comme une aide minceur pour les culturistes et les personnes au régime, y compris ceux qui souffrent de troubles de l'alimentation ou de dysmorphie corporelle. L'utilisation non autorisée du DNP comme un médicament de perte de poids a provoqué des cas de maladie grave et de décès dans plusieurs pays au cours des deux à trois dernières années.

Le DNP augmente le taux métabolique en découplant la phosphorylation oxydative et induit une perte de poids, ce qui motive son utilisation comme médicament minceur. Il a été largement utilisé pour la perte de poids au cours des années 1930, mais les cas de cataractes et d'autres effets indésirables ont conduit à son interdiction à cet effet. Le DNP n'est pas un médicament autorisé, mais il est tout de même largement vendu sur Internet sous une variété de noms. Dans les sites Web, cette substance chimique est appelée un « brûleur de graisse ». Elle est vendue sous forme de capsule afin de faire croire qu'elle est propre à la consommation humaine. Pourtant, ces mêmes sites contiennent également des avertissements sur les dangers que présente de l'ingestion de ce produit chimique. Les sites s'adressent spécifiquement aux culturistes et aux personnes qui suivent un régime, en leur recommandant de prendre ce produit de façon cyclique, pour de courtes périodes de temps. On suggère souvent une dose qui augmente progressivement sur plusieurs jours, jusqu'à un maximum de 400 mg par jour pendant deux semaines. Le DNP est parfois combiné à des stéroïdes anabolisants ou à la thyroxine par certains utilisateurs.

L'apparence du DNP varie d'un fournisseur à l'autre. Il est vendu sous forme de poudre ou de cristaux jaunes, dans des capsules ou en crème. Les quantités typiques de DNP dans les capsules vont de 100 à 250 mg. Dans certains sites, la poudre est vendue en

vrac. Le fait qu'un produit contient du DNP ne sera pas toujours mentionné sur le site ou l'étiquette du produit.

Toxicité

Les effets indésirables de l'utilisation chronique qui ont été signalés comprennent la névrite périphérique touchant particulièrement les mains, la gastro-entérite et l'anorexie, l'agranulocytose et la neutropénie, les cataractes, la surdité permanente et la coloration jaune de la peau, de la sclérotique et de l'urine.

Les effets toxiques aigus incluent la confusion, l'agitation, le coma, les convulsions, l'hyperthermie, la tachycardie, les sueurs, la tachypnée et le collapsus cardiovasculaire. L'hyperthermie peut être grave et potentiellement mortelle; on a signalé des cas où la température du corps dépassait 40 °C. Lors de l'autopsie, des lésions du muscle cardiaque et la nécrose tubulaire aiguë ont été relevées. La toxicité conduisant à la mort est survenue à des doses aussi faibles que 2,3 g d'ingestion totale répartie sur plusieurs jours.

Traitement

Tous les patients signalant des ingestions aiguës devraient être traités comme gravement malades. Il n'y a pas d'antidote pour l'empoisonnement au DNP, et les soins doivent comprendre un traitement symptomatique avec une attention particulière au contrôle agressif de l'hyperthermie et des complications possibles, ainsi que le soutien de l'hémodynamique. Pour obtenir des conseils plus précis, appelez le Centre Anti-Poison de l'Ontario au 1 800 268-9017.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée demande la notification, aux bureaux locaux de santé publique, des cas d'effets indésirables liés à l'utilisation du DNP.

Les employés du secteur de la santé et les travailleurs de la santé qui ont des questions ou des préoccupations au sujet de la consommation du DNP peuvent entrer en contact avec le Service de renseignements aux professionnels de la santé à emergencymanagement.moh@ontario.ca ou au 1 866 212-2272.

Initialement signé par

David L. Mowat, MBChB, MPH, FRCPC
Médecin hygiéniste en chef par intérim